

LEVÉES ET PASSAGES DES TROUPES DANS LE LOT EN 1792-1793-1794

Les études que j'ai faites ces dernières années à propos de la milice royale au XVIII^{ème} siècle (tirage au sort, mariages, équipements) et à propos du passage des troupes de ligne (routes, approvisionnements, logements) dans la généralité de Montauban, m'ont conduite à m'interroger sur ce qui s'était produit pendant les premières années de la Révolution dans le département du Lot de 1790, comprenant la moitié de la généralité de Montauban (département actuel du Lot et partie nord de celui du Tarn-et-Garonne)¹. Quels éléments avaient été modifiés, quels autres avaient été copiés sur les méthodes de l'Ancien Régime ? Des difficultés nouvelles étaient-elles apparues ?

*

* *

Les archives départementales du Lot possèdent de nombreux documents concernant ces questions mais leur classement est en cours ; j'y ai eu accès grâce à un classement provisoire ; tous relèvent de la série L et L supplément.

La levée des volontaires de 1792, la levée en masse de 1793, les réquisitions de chevaux et de mulets, celles des armes, des équipements et des approvisionnements seront étudiées d'abord. Ensuite il s'agira des "routes", des casernes et des soins et enfin des pensions d'invalidité.

De très nombreux documents imprimés parvinrent aux autorités du département à Cahors pour la levée des volontaires en 1792, pour la levée en masse de 300 000 hommes en 1793 à laquelle s'ajoutèrent les levées de 30 000 cavaliers et de 12 000 hommes supplémentaires (ces chiffres s'entendent pour la France entière).²

Ces levées concernent les hommes de 18 à 25 ans, célibataires ou veufs sans enfant, jusqu'à 45 ans pour les cavaliers. Un officier de santé, un membre du directoire du district, un membre du comité de

surveillance et un agent militaire général assuraient le contrôle par commune.

Pour 1792 il s'agit de vérifier les capacités physiques et la bonne disposition d'esprit favorable à la Révolution de ceux qui se portent volontaires.

En 1793, les listes de recrues possibles ressemblent tout à fait à ce qui se faisait pour la milice royale. Cependant la calvitie et la laideur, non plus que les yeux vairons, n'étaient plus cause de réforme.

La nécessité de trouver le nombre d'hommes exigé ne font prendre en considération que les infirmités et les maladies graves ; la petite taille (moins de 5 pieds) excluait, en principe, les hommes du tirage au sort mais, en fait, on acceptait 4 pieds 11 ou même 10 pouces (1,60 ou 1,57 m). Une taille de 5 pieds 3 pouces était exigée pour la cavalerie.

Voici l'exemple de deux recrues de Concots :

- Jean Seval, tisserand, de Pierre et Jeanne Bonnac, 23 ans, 4 pieds 11 pouces 6 lignes, cheveux blonds, yeux gris, figure longue, nez aquilin.

- Guillaume Bach Pupillou, de Guillaume et Jeanne Patras, 22 ans, 4 pieds 11 pouces 2 lignes, cheveux châtain, yeux vairons, figure pleine, nez gros.

Quand il s'agissait des "petits tambours", on prenait des garçons plus jeunes et souvent beaucoup plus petits. Pour les cantons de Cabrerets, Limogne et Lalbenque, les 4 recrutés furent en 1793 :

- Antoine Lacroux, de Jean-Pierre et Isabelle Bru, brassier, 16 ans, 3 pieds 4 pouces (1,08 m), cheveux châtain clair, yeux roux, figure ronde, nez épaté.

- Antoine Pouget, de Nicolas et Marie ..., 15 ans, 4 pieds 4 pouces (1,40m) châtain clair, yeux roux, figure pleine, nez épaté.

- Pierre Delpech, de Jean et Françoise ..., 14 ans, 4 pieds 3 pouces (1,37m) cheveux châtain, yeux roux, figure ronde, nez épaté.

- Antoine Fabre, de Jacques et Isabelle ..., 14 ans, 4 pieds 4 pouces, cheveux châtain clair, yeux roux, figure pleine, nez épaté.

Certains hommes étaient acceptés comme volontaires à un âge supérieur à 25 ans : c'était le cas dans le canton de Cahors où on allait jusqu'à 39 ans et même une fois à 59 ans !

Des exemptions étaient reconnues mais uniquement pour ceux qui exerçaient des métiers indispensables à l'effort de guerre : les travailleurs du cuir (chaussures, buffleteries et harnachements), ceux des mines de fer (comme à Cressensac), des forges (à Lanzac, Cressensac),

du salpêtre (à Loubressac), de 18 menuiseries pour les roues et les crosses. Les meuniers étaient, eux aussi, affectés à leur lieu de travail habituel. Les médecins, officiers de santé et les apothicaires étaient requis jusqu'à l'âge de 45 ans.

Cette levée de 1793 n'alla pas sans mouvement de révolte particulièrement à Sousceyrac, Cajarc, La Capelle-Marival, Anglars, Saint-Maurice, Fons et Issendolus. A Ginouillac, à Saint-Projet de Gourdon, les femmes aussi se révoltèrent car au départ des hommes s'ajoutait la destruction des clochers imposée par le représentant en mission Bô. De plus, certains de ces soldats levés et non volontaires "ne volent pas au secours de la patrie malgré l'incitation faite". A Sousceyrac, "les jeunes gens de la première réquisition ont été habillés et ne sont pas partis, or la municipalité garde le silence ; oubli et tolérance sont inacceptables et répréhensibles car, en fait, c'est une désertion." En 1794 encore il est question "de la fourberie des soldats qui promènent longtemps leur inutilité dans l'intérieur avant de rejoindre leur corps.

La question de l'encadrement se posait pour tous les nouveaux bataillons ; les bas-officiers des régiments de ligne, appelés désormais sous-officiers, demeuraient sur place, d'autant que la promotion au grade d'officier devenait possible, les officiers, eux, avaient pour la plupart émigré ou déserté, du moins en 1793. Mais aucun élément concernant ce problème ne figure dans les documents conservés aux Archives départementales du Lot.

Les chevaux, nécessaires à la cavalerie, à l'artillerie et aux officiers d'infanterie, furent réquisitionnés ; seuls les chevaux de trait indispensables à l'agriculture furent exemptés. Les chevaux de "luxe" furent tous requis et regroupés en un ou deux endroits par département ; pour le Lot, il y eut Montauban. Pour tous les chevaux, il fallait établir un tableau à deux colonnes, une pour les chevaux de selle, une pour les chevaux de trait avec estimation de leur valeur, le nom de leur propriétaire, leur âge et leur sexe (l'attention se portait sur les juments pour la fécondité) et pour leur taille (chevaux de selle légers pour les hussards, plus grands pour les chasseurs à cheval et les cuirassiers, chevaux de trait lourds et légers). Ces distinctions étaient tout à fait conformes à ce qui se faisait auparavant. Tous les chevaux devaient être marqués de façon indélébile au col. Quelques difficultés apparurent parfois : ce fut le cas pour les chevaux de luxe groupés à Montauban pour lesquels 489 livres 16 sols de fourrage avaient été payées, mais le 31 août 1793 on ne savait pas à quoi ces chevaux avaient été employés ni ce qu'ils étaient devenus !

Le paiement du ferrage relevait du district pour les cavaliers levés, mais du canton pour les gendarmes, d'où une certaine confusion pour les gendarmes allant aux armées.

D'autre part, des mules et des mulets étaient levés pour l'armée des Pyrénées (20 pour le district de Gourdon).⁶

La réquisition des foins et paille touchait tout ce qui n'était pas strictement nécessaire à l'agriculture.⁴

Pour coucher les troupes, on retirait les fournitures des maisons d'émigrés ou des hôpitaux (le nettoyage était prévu pour ce qui provenait de ces derniers). Les caractéristiques du matériel de couchage des soldats étaient exactement semblables à ce qui était dans l'Ancien Régime. Les couvertures requises dans les commerces et chez les particuliers devaient être marquées de façon ineffaçable. Le département du Lot devait en fournir 2200 ; la Dordogne et le Tarn n'avaient que 2000 à livrer alors que 10 000 étaient prélevées à Paris. Les propriétaires étaient indemnisés : ce fut le cas à Lauzerte où les 283 couvertures furent payées 236 livres et 12 sols. Des équipes passaient dans tous les villages et les villes pour procéder à cette réquisition. Un classement devait être fait : les plus lourdes pour les hôpitaux, les plus grandes et les plus légères pour la cavalerie.⁴

Les chaussures, les "trousses" pour le fourrage, les sacs pour les substances, le bois pour le chauffage et la cuisson des aliments ainsi que les vêtements d'uniforme devaient être fournis par chaque département. Le département du Lot fit acheter à Paris par "le citoyen Bessieres qui s'y trouvait" les boutons et le fil nécessaires ! L'équipement des soldats comprenait, outre les vêtements et chaussures, 2 cocardes et une petite trousses à outils (alène, tournevis, tire-bourre).

Les armes aussi étaient requises : c'est ainsi que Figeac fournit 13 sabres à lame de 30 pouces (81 cm) et 10 paires de pistolets, n'ayant pas tous le même calibre, le tout pour l'armée allant en Vendée.⁵

La réquisition toucha également le cuivre et l'étain (pour la fabrication du bronze des canons), les eaux-de-vie et le vinaigre pour assainir l'eau.

Il semble que la charge d'étapiers ait été maintenue car il est parfois fait allusion à leurs obligations.

Les soldats avaient la liberté du choix du corps d'armée de leur affectation mais on prenait en compte la proximité du domicile, de telle sorte que les Pyrénées étaient la principale destination. Beaucoup de ressortissants du Lot allèrent vers l'Aude et les Pyrénées orientales, suivant ainsi les habitudes anciennes qui étaient d'aller vers la région de Gérone

pour y travailler. De plus le fort de Bellegarde, qui domine le col du Perthus, avait été pris au printemps de 1793 alors que les troupes espagnoles n'avaient pas progressé à l'ouest.³ Mais le commandement de l'armée des Pyrénées occidentales s'étonnant de ne pas voir arriver de soldats du Lot et menaçant les autorités du département de graves punitions, il fallut assurer une répartition entre les deux armées ; d'autre part certains soldats furent envoyés à l'armée de l'ouest (Vendée et Bretagne) et aussi à Rochefort ou à Brest pour servir dans la marine.

Nous avons conservé seulement deux tableaux de cette répartition qui concernent Montauban et Cahors et leurs districts.

	Pyrénées occidentales	Pyrénées orientales	Ouest	Marine	Cavalerie
Montauban	776	111	227	75	102
Cahors	937	215		10	

A partir de 1794, les autorités de Paris décidèrent que tous les soldats du Lot et les équipements seraient dirigés vers l'armée des Pyrénées occidentales avec ceux des Hautes et Basses Pyrénées, des Landes, du Bec d'Ambès, de Dordogne, du Lot-et-Garonne et du Gers. Les soldats des autres départements du sud, à l'ouest du Rhône, (Gard, Ardèche, Lozère, Tarn, Ariège, Haute-Garonne, Aveyron et Val d'Aran) allaient vers les Pyrénées Orientales. En raison du blocus des ports par la flotte anglaise on n'avait plus besoin de marins et l'arrivée en Vendée des "Mayençais" de Kléber qui, après avoir reçu les honneurs de la guerre de la part des Autrichiens, ne pouvaient plus combattre sur le Rhin, suffisait aux besoins de l'armée de l'Ouest.^{2 et 9}

Comme durant les années précédant la Révolution, des régiments de ligne ou de volontaires et parfois des régiments provenant de l'amalgame fait entre les deux, traversèrent le département du Lot en se suivant à courts intervalles...

Il y eut une évolution, en 1792, l'Espagne n'était pas encore en guerre car le cousin de son roi régnait en France, les combats avaient lieu à l'est, face aux troupes du duc de Savoie-Piémont si bien que la traversée du département se faisait d'ouest en est :

En juillet 1792, le 1^{er} bataillon des volontaires des Landes se dirigeant vers Lyon passa par Montauban, Caussade puis Caylus et Villefranche d'Aveyron (ex de Rouergue).

Le 25 août, les autorités de Castres demandèrent à celles de Cahors par où les troupes de Ste Foy et Libourne passaient pour aller à Cordes et à Albi, de façon à savoir où elles allaient pénétrer dans le département du Tarn.

Il en fut de même pour les volontaires de La Rochelle, passant par le département du Lot, mais les autorités de la Charente inférieure avertissaient celles de Cahors qu'il était impossible de prévenir les lieux d'étapes de la date de leur arrivée "car il leur faut 3 heures par lieue".

En septembre 1792, le bataillon de Nantes allant de Bordeaux à Nîmes logea à Moissac et à Montauban, avec 2 canons et 7 chevaux ; il leur fallait 6 heures par lieue !

Le 11 mai 1793, le 3^{ème} bataillon de volontaires du Cantal quitta Maurs pour Figeac puis, passant par Rudelle le 12, Gramat les 13 et 14, le 15 à Souillac, se dirigea vers Sarlat pour aller en Vendée. Mais, par la suite, ce fut toujours la voie nord-sud, la route n°20 qui fut empruntée. Les étapes étaient Souillac, Frayssinet de Gourdonnais, Cahors où les soldats se reposaient une journée, Caussade et Montauban pour aller vers Grisolles et les étapes plus méridionales. Parfois un certain désordre se produisait. C'est ainsi que la 3^{ème} "compagnie" de la ci-devant légion de Rosenthal, devenue le 29^{ème} régiment de cavalerie, devait passer le 1^{er} juillet à Souillac, le 2 à Frayssinet, le 3 et le 4 à Cahors, le 5 à Caussade, le 6 à Montauban. Les autres compagnies "étaient annoncées pour les 5, 6, 7, 8, 9 et 10. A ces mêmes dates et lieux, 2 escadrons du 27^{ème} de cavalerie avec leurs 250 chevaux étaient annoncés ! L'annonce de tous ces passages avait été faite le 5 juin, or le 9 un autre avis, venant aussi de Paris, prévenait que la légion de Rosenthal "passera par ailleurs et il ne faut pas faire de préparatifs". Mais, en fait, elle passa en entier le 3 juillet à Souillac et suivit le trajet prévu vers Grisolles. Nous n'avons aucun détail sur la façon dont les étapiers purent remplir leurs obligations alors qu'aucune préparation n'avait pu être faite !

Un peu plus tard, en juillet, deux compagnies de canonniers du secteur du Temple et du secteur des Invalides de Paris suivirent cette même route.

Le 10 août, le 1^{er} bataillon du 53^{ème} régiment, ci-devant Alsace, emprunta ce même itinéraire du 11 au 15 du mois.

Le 23 août, 611 déserteurs autrichiens quittèrent Brive par la route habituelle pour aller à Grisolles. Sur cette même route n° 20, on trouva aussi les volontaires de la Dordogne à partir du 18 septembre, la légion de la Moselle dès le 25 septembre et 5 compagnies de volontaires de la Corrèze le 8 octobre et enfin, en frimaire an II (décembre 1793) les volontaires de la Haute-Vienne.

Les passages étaient parfois retardés par le manque de confiance des passeurs des rivières refusant tout transport sans avoir été payés à l'avance.⁸

Il n'est que fort peu question de l'approvisionnement sauf pour demander que tout soit fourni... Comment campaient-ils ? où logeaient-ils ? commettaient-ils des dégâts ? La discipline stricte des armées royales n'avait pas été maintenue pour les compagnies de volontaires. Les seules casernes mentionnées ne le sont que pour Montauban où les bâtiments étaient signalés en mauvais état en 1788, et à Cahors.⁷

Il s'agissait dans cette dernière ville de couvents désaffectés que l'on réparait à cet effet : le ci-devant couvent des Cordeliers, le ci-devant séminaire, le bâtiment des ci-devant chanoines réguliers et celui des "ci-devant orphelins" ; nous ignorons ce qu'étaient devenus les pensionnaires de ce dernier établissement. Deux documents plus tardifs (1794 et 1796) évoquent les dégradations commises à "Sencéré" et à Gourdon par les prisonniers de guerre espagnols : "les matelas, coetes, couvertes, et vieux linges étaient détériorés au point de ne pas être reconnus par les propriétaires, on ne sait quoi en faire".⁷

On prenait soin du bon état sanitaire des chevaux en essayant de lutter contre la propagation de la morve, maladie très grave et fort contagieuse.

Mais la santé des soldats était l'objet d'attentions aussi détaillées et précises que l'on pouvait le faire à l'époque. Des mesures prises pour les hôpitaux et les lieux de combat concernaient les "émanations cadavéreuses", prévoyant 3 ou 4 pieds de terre par dessus les corps, des plantes semées à la surface, des feux avec des plantes aromatiques à proximité. "Les travailleurs n'y seront jamais employés deux jours de suite, auront un sarrau de toile ne servant qu'à cela, se laveront les mains et le visage et se rinceront la bouche avec du vinaigre". On devait utiliser de la chaux en cas de difficulté d'enfouissement et également, mais cela est plus que discutable, utiliser "les grandes cavités naturelles des rocs et les carrières épuisées que l'on éboulera".

On essayait aussi d'empêcher la propagation des épidémies venant de l'ennemi en surveillant la propreté des prisonniers de guerre. On devait se prémunir des effets des chaleurs excessives par des aspersion d'eau sur les tentes et les sentiers, en mangeant du riz et en buvant de l'eau vinaigrée.¹⁰

Les soldats malades ou blessés étaient renvoyés dans leurs foyers jusqu'à leur guérison. En cas d'invalidité définitive, le congé absolu était donné par un officier de santé ou un chirurgien, assisté d'un agent militaire. Des inspections étaient prévues pour les malades ou blessés qui tardaient à rejoindre leur corps d'armée. Ce fut le cas le 23 pluviôse an II (février-mars 1794)¹⁰.

Il est noté pour le 5^{ème} bataillon du Lot :

Henri Baduel	adjudant	maladie continue
? Bousquet	sergent-major	fièvre
Mathieu Blaviès	caporal fourrier	malade
François Pontié	volontaire	mauvaise santé
Géraud Cabarot	capitaine	part demain, 24
Pierre Romiguière de Fons	volontaire	sciatique
Antoine Bouquié de Faycelles	caporal	prêt à repartir
Louis Naulet	grenadier	a pris la route après deux décades
Géraud Marié Caula	-	en mauvais état (vice héréditaire des humeurs)
Antoine Becut de Terrou	tambour	surdité

Pour le 4^{ème} bataillon :

Pierre Doucet	commandant	part demain, 24
Jean Dellat	volontaire	fièvre putride qui persiste, inflammation de la jambe gauche

Pour le 1^{er} régiment de hussards :

Pierre Marre	volontaire	part demain
--------------	------------	-------------

Cette préoccupation à l'égard des invalides aboutit le 16 pluviôse an II à la fixation des pensions versées : la perte de deux membres donnait le grade de commandant honoraire avec la pension afférente, de même pour la perte de la vue. L'élévation au grade de sous-lieutenant était prévue pour ceux qui avaient perdu un membre. Une pension revenait aux veuves et l'éducation des orphelins était prise en charge.

Le versement de ces pensions était-il effectif ? C'est possible car des certificats de paiements à des militaires pensionnés pour invalidité ou à la retraite furent établis en 1793 pour des hommes dont la validation de pension était antérieure à la Révolution.¹⁰

*

* *

Malgré une certaine désorganisation due à la disparition des relais administratifs traditionnels remplacés par des élus, certes pleins de zèle,

mais parfois insuffisamment instruits et, de plus, ne pouvant ou ne voulant pas se référer aux documents établis sous l'Ancien Régime (dont ils disposaient puisque nous les avons) il y eut un effort considérable. Cependant grâce à l'enthousiasme des uns et parfois à la peur ressentie par d'autres une réelle mobilisation des hommes et des fournitures nécessaires eut lieu, aboutissant, à partir de 1794, à des victoires sur les armées étrangères et au rétablissement d'une certaine paix intérieure sauf en Bretagne et en Vendée.

Micheline THOUVENIN-CROUZAT

Sources

Tous les documents consultés sont aux Archives départementales du Lot et sont classés dans les séries L et L supplément.

- 1 - B.S.E.L. 1997 4ème fascicule p. 283
1998 4ème fascicule p. 281.
- 2 - L9 : tableau des conscrits du Lot.
- 3 - L10 : armée des Pyrénées orientales.
- 4 - L52 : chevaux et équipements.
- 5 - L77 : district de Figeac.
- 6 - L78 : district de Gourdon.
- 7 - L supp. 114 : contrôle nominal de la cavalerie.
- 9 - L supp. 121 : les mouvements de troupes.
- 10 - L supp. : documents en voie de classement concernant certains districts.

